

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2025

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL402

présenté par
M. Gosselin, rapporteur

ARTICLE 11

I. – À l’alinéa 49, après le mot :

« aux »,

insérer les mots :

« personnes dont les armes ont été ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer le mot :

« réalisées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.